

République Française**Ville de Draguignan****N°2020-148**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**MESURES EXCEPTIONNELLES DE GRATUITÉ
DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 12 novembre 2020**

L'An deux mille vingt et le douze novembre à douze heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

RICHARD STRAMBIO à CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR à LISA CHAUVIN, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENTS :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le :** 17 Novembre 2020

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

L'entrée de notre pays dans une deuxième phase de confinement, a vu la réactivation immédiate du dispositif communal mis en place au printemps dernier et qui a fait ses preuves dans le cadre de l'aide communale dédiées aux entreprises dracénoises, artisans, PME-PMI, ETI.

Monsieur le Maire a déclenché par arrêté n° 2020-1749 le plan communal de sauvegarde à compter du 30 octobre 2020, date d'entrée en confinement.

Pour rappel, les mesures prises par la Commune pour le premier confinement en application des ordonnances, lois promulguées à cet effet sont les suivantes :

- exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale du 15 mars au 15 septembre 2020,
- exonération de la TLPE pour l'année 2020,
- suspension et report de l'ensemble des loyers sur les locaux commerciaux et artisanaux dont la commune est propriétaire,
- non application des pénalités sur les marchés publics.

Considérant que les effets des mesures de lutte contre la propagation du virus, contraint à limiter la liberté du commerce ;

Considérant que cette contrainte liée à l'ordre public sanitaire a pour effet de mettre en difficulté réelle et sérieuse l'activité commerciale ; par voie de conséquence, la Commune souhaite mettre en œuvre diverses mesures afin de soutenir le commerce local ;

Considérant dès lors qu'il s'agit donc, dans ces circonstances, d'être présent aux côtés des entreprises dracénoises ; qu'à cette fin, la commune entend d'une part exonérer de droits pour la part qui la concerne les entreprises locales (loyers) ; d'autre part, soutenir la plateforme de commerce en ligne développée par Dracénie Provence Verdon agglomération et l'Union Patronale du Var destinée aux commerçants, professionnels, agriculteurs et artisans de la Dracénie. ;

Considérant l'objectif de rendre plus facilement lisible, pour le consommateur, l'offre sur l'ensemble du territoire, via un site marchand constitué de professionnels locaux dite « Place du Marché » ;

Considérant la volonté de faciliter l'accès aux commerces autorisés à ouvrir et le « click and collect », il est proposé la gratuité du stationnement sur voirie et des parkings de surface ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- autorise Monsieur le Maire à instaurer la gratuité du stationnement sur voirie et des parkings de surface ;
- exonère pour un mois le loyer sur les locaux commerciaux et artisanaux dont la commune est propriétaire fermés administrativement ;
- promeut la plateforme « Place du Marché ».

Ces mesures pourront être renouvelées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cas d'un prolongement de confinement.

Fait à Draguignan, le 12 novembre 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Christine PRÉMOSELLI

Première Adjointe au Maire de Draguignan